



A qui profite une compensation economique?

Par **davit T**, le **27/09/2014** à **11:40**

bonjour...rnsuite a un proces, ma fille (11ans) qui a perdue la maman suite a un accident de la route causé par une autre personne responsable, a eut droit a une compensation affective ainsi qu'une compensation economique....rnl la compensation economique a été calculée par rapport a la pension alimentaire que je beneficié pour l'education de la fille dont j'ai la garde depuis qu'elle a 2 ans...mais, selon le juge des tutelles la compensation economique ne m'est pas versé a moi meme mais sur un compte bloqué a ma fille....aujourd'hui ça fait 3 ans que la maman de ma fille est decedée, autant de temps a eduquer ma fille avec mes seuls revenus, je ne comprends pas pourquoi j'ai été oublié durant ce proces et que le juge n'a prévu aucunes indemnisations pour moi.....aujourd'hui nous vivons tres mal a cause de mes finances qui sont au plus bas....quelqu'un peut-il me dire pourquoi on ne prevoit rien pour les parents qui restent??

Par **moisse**, le **27/09/2014** à **18:49**

Bonjour,rnQuand on ne demande rien, on a rien.

Par **davit T**, le **27/09/2014** à **19:35**

^sympa ta reponse...aucun interet...merci quand meme

Par **moisse**, le **28/09/2014** à **09:25**

Décidément quand on est lourd on le reste.
Cela signifie que si on ne demande rien au juge, celui-ci n'accorde rien.
C'est comme eu Loto, si on ne joue pas, on ne peut jamais gagner.

Par **davit T**, le **29/09/2014** à **19:11**

"moisse"tes insultes je vais te les faire bouffer...va raconter n importe quoi ailleurs stp...